

Réglementant la circulation rue des Jardins
Du 27 au 28 mars 2023

Le Maire de la Ville de Munster,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8^e partie – signalisation temporaire ;

Considérant les travaux de taille de lierre sur un mur de clôture, réalisés par l'entreprise JB ESPACES VERTS, qui imposent de réglementer la circulation dans la rue des Jardins.

Arrête :

Article 1^{er} : Du lundi 27 au mardi 28 mars, la circulation de la rue des Jardins au niveau du n°11 sera réduite et déviée sur le cheminement piéton. La circulation piétonne sera interdite sur l'ensemble de la rue des Jardins.

Article 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction, d'interdiction aux piétons, et de protection du chantier sera à la charge de l'entreprise JB ESPACES VERTS et sous sa responsabilité.

Article 3 : L'entreprise devra afficher sur site l'arrêté réglementant la circulation.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Munster.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Munster, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Munster, Monsieur le chef de la police de Munster, Monsieur le chef de la brigade verte de Munster, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Procureur de la République
- La Brigade de Gendarmerie de Munster
- La Brigade Verte de Munster
- Le Centre de Secours de Munster
- La Police Municipale de Munster
- Les services techniques de Munster
- l'entreprise JB ESPACES VERTS

Le présent arrêté a été affiché et publié ce jour suivant l'usage local.

MUNSTER, le 20 mars 2023

Monique MARTIN
Adjointe déléguée

